



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **8 mai 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019

Le Conseil municipal

DECIDE

La désignation des membres du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 :

1. D'élire en qualité de Président Monsieur Jean-Claude Kormann (VG), à l'unanimité
2. D'élire en qualité de Vice-Président Monsieur Jean Carlo Taboada (PLR), à l'unanimité
3. D'élire en qualité de Secrétaire Monsieur Nicolas Fournier (PDC), par 17 oui et 1 abstention

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **25 juin 2018**.

Confignon , le 16 mai 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN